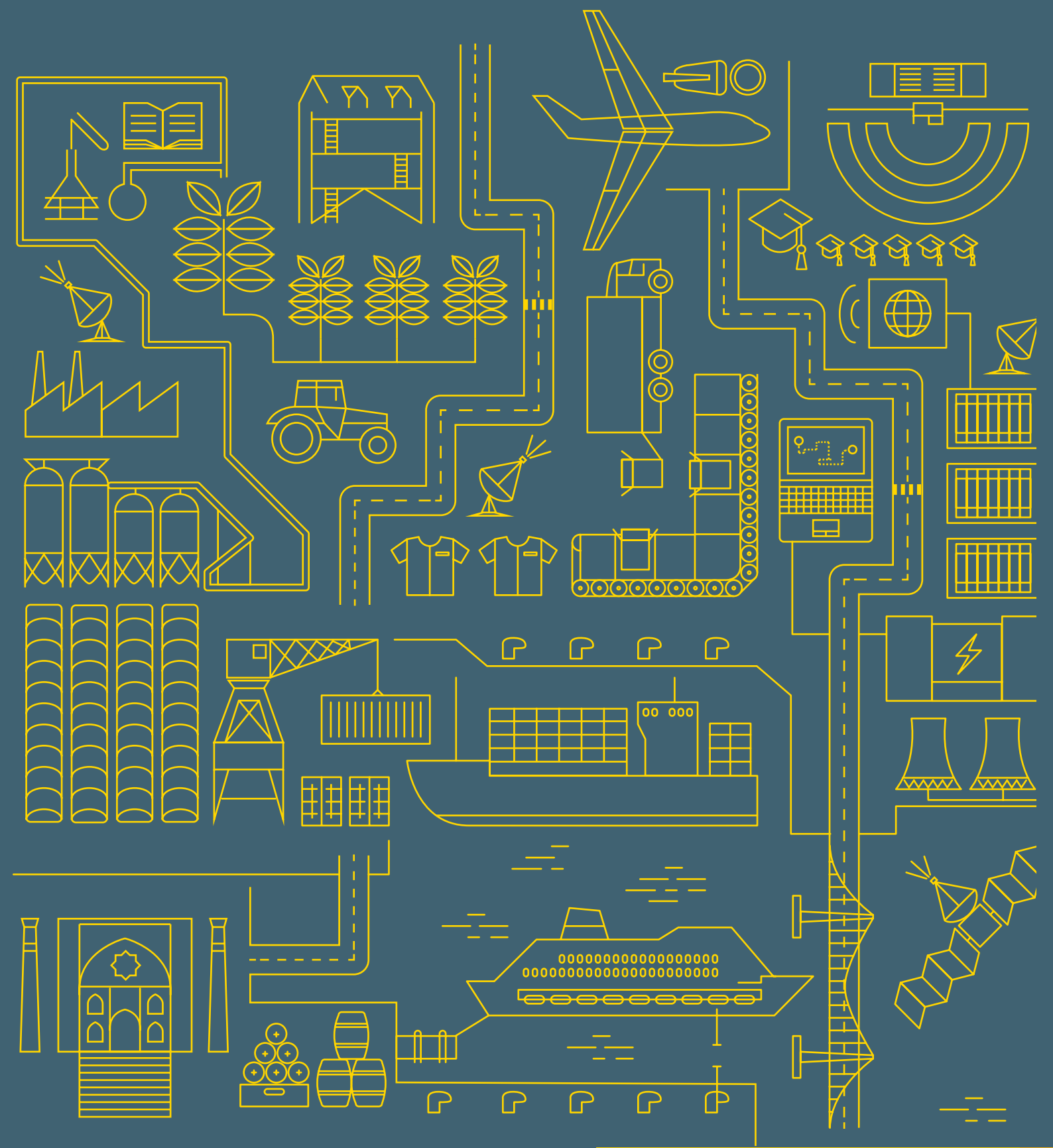

ADEC NS

le fil continu 98

Newsletter de l'Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

FÉVRIER 2018

ADEC NS

le fil continu 98

Newsletter de l'Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

Février 2018

Sommaire

Edito 2
Revue de presse 3
Infos 4
Union Européenne 5
Infos ADEC-NS 6

Ouvrez ce document sur votre lecteur PDF pour accéder au contenu interactif

Edito par FLorent GALKO,

Coordonnateur de l'intelligence économique pour la région Occitanie

Merci à Gilbert Salinas de m'accorder cette tribune sur l'intelligence économique (IE), concept assez souvent perçu comme abstrait et plutôt réservé à des initiés. Il existe plusieurs définitions de l'intelligence économique mais globalement on peut la définir comme un mode de gouvernance fondé sur la maîtrise et l'exploitation de l'information stratégique pour créer de la valeur durable dans une entité. L'intelligence économique se décline généralement en veille et anticipation, maîtrise des risques liés à la sécurité économique et actions d'influence sur l'environnement.

Selon le point de vue que l'on adopte, l'IE peut avoir différentes finalités :

Pour la puissance publique, c'est une politique publique dont l'objectif contribue à la compétitivité des entreprises et des territoires et, in fine, à la préservation et la création de l'emploi. Elle vise à anticiper et promouvoir au plan international, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs économiques, les intérêts stratégiques du pays.

Du point de vue de l'entreprise, c'est un mode de gouvernance et une méthode d'aide à la décision qui contribue à la définition d'une stratégie.

Elle est organisée en deux niveaux : au plan national, le Commissaire à l'Information Stratégique et la Sécurité Economiques (CISSE) propose, anime et coordonne la politique d'intelligence économique en fonction des orientations fixées par un comité directeur. Au niveau régional, la responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe au préfet de région. Il s'appuie sur le coordonnateur régional qui anime le comité régional de sécurité économique dont les actions visent à renforcer la sécurité des entreprises (sécurité physique, cybersécurité, sécurité économique…) et notamment les PME et ETI.

Pour l'Occitanie, les enjeux de l'intelligence économique sont importants : avec un PIB de 154 milliards d'euros en 2014, soit 7,2 % du PIB national, l'Occitanie est la 4ème région la plus riche de France. Elle génère la plus forte croissance économique à l'échelle de l'Hexagone. Néanmoins, la région compte plus de 600 000 établissements, dont 95 % emploient moins de 10 salariés. Ce tissu spécifique appelle une attention particulière car dans un monde devenu complexe et incertain, ces entreprises peinent à gérer les menaces qui s'amplifient chaque jour, véhiculées le plus souvent par le numérique : atteintes financières, menaces liées aux vulnérabilités humaines, cybermenaces…

Très concrètement, la politique d'intelligence économique, constitue un volet intrinsèque de la politique de développement économique. Ainsi, dans la mesure où la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, renforce le rôle économique des Conseils régionaux, une coordination étroite avec le conseil régional s'est établie. Cette cohérence dans la conception et l'action a vocation à être formalisée entre l'Etat et le conseil régional par l'approbation d'un schéma stratégique régional d'intelligence économique et la mise en place de structures de gouvernance ad hoc.

Le 14 mars 2018, à Toulouse, une journée pilotée par l'ANSSI intitulée « sécurité économique, sécurité numérique, quelles stratégies et implication pour les PME/ETI ?» illustrera l'implication de l'ensemble des acteurs dans ce domaine stratégique qu'est l'intelligence économique.

Iran : la suite

Nous vous parlions dans la Newsletter du mois de janvier de la socialisation des femmes en Iran ces dernières années. Il est à noter que l'écart entre le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes s'est fortement réduit pour atteindre 8% (89% pour les hommes et 81% pour les femmes). Le nombre élevé d'étudiantes a engendré une féminisation de l'Université en Iran. Grâce à la généralisation de l'éducation gratuite et une plus grande reconnaissance sociale de la nécessité pour les femmes de s'instruire, l'éducation des femmes a connu une progression croissante. La présence féminine reste comparativement faible sur le marché du travail, en particulier dans les postes de direction. Cependant on constate une augmentation croissante du nombre de femmes accédant à des postes de cadres depuis 2001. Les deux ministères de la Santé et de l'Economie sont les structures employant le plus grand nombre de femmes directrices. Le ministère de la Défense, le Parlement et le ministère des Affaires étrangères ont le plus faible nombre de femmes cadres parmi les organes gouvernementaux. Parmi les raisons qui ont favorisé cette libération des femmes en Iran, on retrouve des raisons personnelles qui sont de l'ordre de l'épanouissement personnel, la volonté d'être indépendante financièrement et de participer activement dans la société. Le 1er février dernier à Paris se sont tenus les ateliers sectoriels ***«Femmes d'Iran, femmes en mouvement»*** en présence d'une délégation de 32 femmes iraniennes cheffes d'entreprises. Ces dernières représentent des secteurs d'activité variés : exportation de tapis iraniens, Ecole des Arts et métiers manuels, transport international, production de plantes médicinales, importation de matériaux d'agriculture, entre autres. Monsieur Salinas a pu à cette occasion rencontrer Madame Farzaneh Sharafbafi, Directrice Générale d'Iran Air depuis dix ans, à l'image de cette évolution que connaissent les femmes en Iran …

L'ADEC-NS est actuellement en cours de négociations pour organiser un dîner-débat sur le thème des opportunités de coopération en Iran. Nous vous tiendrons informés dans les semaines qui arrivent.

Cybercriminalité

En 2013, la loi de programmation militaire (LPM) dotait la France d'un cadre strict en matière de sécurité informatique. Cinq ans plus tard, les menaces informatiques demeurent à un niveau sans précédent.. Le gouvernement profite donc de la nouvelle loi de programmation militaire, présentée en conseil des ministres, jeudi 8 février, pour renforcer le dispositif français en cybersécurité. Pour détecter certaines attaques, la LPM prévoit ainsi de mettre à contribution les opérateurs de télécommunications. Ces derniers pourront scanner leurs réseaux à la recherche d'indices techniques d'une cyberattaque en cours ou à venir. Ces indicateurs pourront être fournis par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), le garde du corps numérique de l'Etat sous le contrôle, pour les menaces les plus graves, de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). En cas de détection, les opérateurs n'auront pas l'obligation d'interrompre l'attaque, mais devront fournir à l'Anssi les traces informatiques laissées par les pirates et, dans certains cas, informer leurs abonnés victimes.Actuellement, l'Anssi dispose déjà de ces indicateurs. L'idée est donc de chercher des traces d'attaques dans le flux des opérateurs. Cette obligation de détection va contraindre les opérateurs à inspecter de près l'activité de leurs réseaux et à faire remonter aux pouvoirs publics des éléments précis. Bien qu'on puisse avoir des craintes en matière de vie privée et de neutralité du Net, le principe qui veut qu'un opérateur n'interfère pas dans les flux de communication qu'il achemine. L'exécutif espère que l'implication de l'Anssi, un organisme dépourvu de pouvoir judiciaire ou de renseignement, désamorcera les craintes en matière d'intrusion dans les communications. Les agents de l'Anssi ne s'intéresseront qu'aux éléments techniques, pas aux contenus des communications. Le droit européen prévoit des exceptions au principe de la neutralité du net, et l'Arcep devra s'assurer que les demandes de l'Anssi s'y conforment. Cette nouvelle mesure de protection figure dans la « Revue stratégique de cyberdéfense », présentée en conseil des ministres en même temps que la LPM.Dans le domaine des attaques informatiques où les faux-semblants sont nombreux et les incertitudes multiples, découvrir le responsable d'une attaque est très complexe.

Source : Le Monde

Coopération France-Tunisie

INFO ADEC-NS

L'ADEC-NS organise un dîner-débat en présence de Monsieur Slim Khalbous, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en Tunisie, le jeudi 22 mars 2018. L'invitation officielle ainsi que le coupon-réponse seront envoyés très prochainement.

Le Président de la République Emmanuel Macron s'est rendu en Tunisie les 31 janvier et 1er février derniers. Sa visite s'inscrivait dans une démarche de soutien au pays qui traverse une crise économique importante, puisque la France est actuellement le principal partenaire économique de la Tunisie. Il était accompagné d'une délégation de chefs d'entreprises (Orange, Free…) et d'universitaires. Huit principaux accords de coopération en ont résulté. Ont été signés, entre autres, un accord bilatéral en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation et un accord relatif à l'octroi d'aides en faveur des PME et PMI tunisiennes visant à encourager l'entreprenariat pour les jeunes tunisiens. L'accord le plus important concerne la conversion de 100 millions d'euros de la dette tunisienne en projets de développement et de refonte des entreprises publiques, suite au changement de régime depuis le printemps arabe en 2011.

En effet, la Tunisie s'est largement endettée ces dernières années : la dette publique a atteint 80% du PIB, 30% des jeunes et 40% des cadres tunisiens sont au chômage. Des manifestations ont eu lieu en janvier 2018 pour protester contre la hausse d'impôt et les difficultés en matière d'emploi. La Tunisie souffre également de la baisse des revenus du tourisme depuis les attentats qui ont en lieu en 2015. La transition démocratique est achevée depuis 2011, mais il n'y a pas eu de réelle réforme de l'économie, ce qui engendre un coût de la vie trop élevé et des tensions sociales.

La question de l'enseignement supérieur était également un point clef de la visite d'Emmanuel Macron en Tunisie, qui était d'ailleurs accompagné de plusieurs professeurs et présidents d'universités français. Un accord de coopération a été signé avec le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Slim Khalbous, pour la création d'une Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée qui permettra à des étudiants tunisiens, africains et français d'étudier en Tunisie et d'obtenir un double-diplôme tuniso-français. De grandes écoles tunisiennes et françaises (Sorbonne, ENA, Paris-Dauphine pour la France, El Manar, IHEC pour la Tunisie par exemple) ont prévu d'y participer. Est également prévue la création d'un réseau d'alliances pour l'apprentissage du français dans toute la Tunisie et notamment dans les régions les plus reculées. 12000 enseignants de la langue française du service public vont recevoir une formation accélérée pendant l'été 2018 et 4.5 millions de dinars ont été alloués pour ce projet, alors que la qualité de l'enseignement du français en Tunisie s'est dégradée ces dernières années.

Le Président français avait également pour mission d'inciter des investisseurs français à s'installer en Tunisie, à condition que celle-ci leur propose un cadre légal plus attractif, puisque le flux d'investissements directs étrangers a reculé de 40% depuis 2012. Des accords de coopération ont également été signés dans le domaine des nouvelles technologies et des énergies renouvelables.

Sources : Le Monde, France Culture

Union Européenne

Brexit

Parmi les nombreuses conséquences du Brexit, l'ambassadeur du Japon a prévenu Theresa May : Les Nissan, Toyota et autre Honda vont finir par quitter le Royaume-Uni en emportant avec eux 140.000 emplois. En effet, les négociations sur le Brexit ne progressent pas mais elles reculent ! Pourtant, un accord avec l'UE avait bien été trouvé en décembre dernier mais il est aujourd'hui contesté par l'aile droite du gouvernement britannique. Londres veut maintenir des liens privilégiés avec l'Union Européenne (pour rassurer, par exemple, les constructeurs automobiles japonais), mais cela signifie alors de respecter certaines règles de l'Union. En clair, les Anglais vont devoir se soumettre aux lois européennes, sans pouvoir influer dessus puisque la Grande-Bretagne aura quitté l'Europe. Bref, l'opposé de ce que voulaient les Anglais avec le Brexit (le retour de la pleine souveraineté). D'après un sondage du cabinet FTI Consulting, 90% des 2500 chefs d'entreprises interrogés s'attendent à un chiffre d'affaires stable ou en hausse dans la première année suivant le départ britannique de l'UE, en mars 2019. En effet, les responsables de grandes entreprises au Royaume-Uni, en Allemagne, France et Espagne, sont plutôt optimistes quant aux conséquences du Brexit, malgré des négociations difficiles. L'UE et le Royaume-Uni ont entamé en février leur discussion sur une période de transition d'une vingtaine de mois suivant le Brexit, après avoir trouvé début décembre un premier accord sur les conditions du divorce en ce qui concerne le solde des comptes, les droits des citoyens et la frontière irlandaise. Une transition qui n'est « pas encore acquise », selon le négociateur de l'UE, aux vues des exigences britanniques. Les deux camps espèrent boucler cette partie des négociations d'ici à mars, avant de parler de la future relation, en particulier sur le plan commercial.
L'UE demande que pendant cette période de transition, la législation européenne continue de s'appliquer pour le Royaume-Uni et que la Commission Européenne puisse le sanctionner en cas de non respect des règles européennes. Lequel ne prendrait plus part aux décisions prises désormais à 27. La Première ministre britannique, Theresa May, prononcera dans les semaines à venir un discours sur le Brexit, centré sur les relations avec l'Union européenne dans le domaine de la sécurité.

Les balkans bientôt membres de l'UE ?

La perspective d'un élargissement de l'Union Européenne aux pays des Balkans occidentaux est de nouveau à l'ordre du jour depuis le 6 février dernier, date à laquelle la Commission Européenne a présenté sa stratégie pour l'avenir devant le Parlement Européen. La Commission estime que ces pays ont fait des efforts significatifs en entreprenant des réformes pour surmonter les séquelles des conflits qui ont touché la région. Les membres de l'UE restent divisés sur l'opportunité d'élargir l'Union, notamment en repensant à l'adhésion « bâclée » de la Roumanie et la Bulgarie en 2007. Leur entrée dans l'UE aurait tout de même un intérêt stratégique et pourrait assurer la stabilité politique dans la région. L'adhésion de la Serbie et du Monténégro est prévue à l'horizon 2025, la Macédoine et l'Albanie viennent officiellement d'obtenir le statut de candidats tandis que le Kosovo et la Bosnie ne sont que des candidats potentiels, dès lors que cinq pays de l'UE ne reconnaissent pas officiellement le Kosovo comme un Etat (Espagne, Chypre, Roumanie, Slovaquie, Grèce).

Source : Toutel'europe.eu

Irak

Une conférence internationale s'est tenue à Koweit durant trois jours afin de récolter une somme qui permettra de reconstruire l'Irak, ravagé par 15 ans de guerre. 76 pays, 51 organismes d'aide internationale, 107 associations et plus de 1800 hommes d'affaires y ont participé et ont obtenu 30 milliards de dollars pour la reconstruction du pays, moins que ce qui était attendu par le gouvernement de Bagdad. Des obstacles à cette coopération subsistent : la corruption généralisée qui touche plus de la moitié des investissements dans le pays, sans oublier l'insécurité qui domine, avec la menace de l'Etat Islamique. Malgré cela, certaines entreprises françaises sont fortement intéressées pour investir dans ce pays ou le pétrole occupe une place importante et où une élite très riche semble prête à commercer. Reste à savoir si la reconstruction de l'Irak permettra de voir se développer des échanges avec les investisseurs français.

Source : France Inter

Contact de l'Ambassade d'Irak en France à destination des entreprises intéressées :
Ismieal Shafiq Muhsin,
Ambassadeur
64, Avenue Foch, Paris 75016
01.45.53.33.70
parenb@iraqmofamail.net

JO de Pyeongchang

L'Ariégeoise Perrine Laffont a été sacrée championne olympique de ski de bosses le 11 février dernier aux Jeux Olympiques de Pyeongchang. Elle fait la fierté de l'Ariège, qui l'a vu naitre il y a seulement 19 ans. La station des Mont d'Olmes, où la championne est licenciée, se félicite de cette médaille d'or puisqu'il s'agit d'un « coup de projecteur extraordinaire » pour cette petite station des Pyrénées qui espère d'éventuelles retombées économiques. L'Andorran Joan Montané, le directeur de la station, croule sous les sollicitations depuis l'exploit de la championne originaire de Lavelanet.

Source: 20 Minutes

RAPPEL ADEC-NS

Pour ceux qui auraient omis de régler leur cotisation et de nous faire parvenir le pouvoir pour l'Assemblée Générale qui se tiendra le 6 mars de 14 heures à 16 heures, pensez-y !

Dernière minute

SE l'Ambassadeur du Vietnam a manifesté son intérêt pour une visite à Toulouse début mai (le 3, à confirmer), qui pourrait donner suite à une éventuelle mission économique au Vietnam.

ADEC NS

ADEC-NS BP 24219 – 31 432 Toulouse – CEDEX 4
Tél :+33 (0)5 67 16 15 16 – mail : communication@adecns.fr
Télécopie :(0)5 61 39 89 34 – site : www.adecns.fr